

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CFE – 13,14 et 14 décembre 2015**Réunion préparatoire des administratrices/eur FDM-ADFE (Paris)**

Nous avons beaucoup réfléchi sur le choix des membres du Bureau et du Président de la CFE. Cette question est cruciale car un nouveau CA a été élu en octobre et se réunira pour la première fois les 17, 18, 19 janvier 2016. Pour la première fois également le sénateur Cantegrit ne sera plus le président, poste qu'il occupe depuis 1982 ! Aucun sénateur ou député n'est plus dorénavant membre du CA. Mais la majorité des administrateurs sont des conseillers consulaires ou conseillers AFE et les nouveaux sont nombreux.

En ce qui nous concerne le nombre des administrateurs élus sur la liste FDM- ADFE ne change pas. En janvier participeront de notre réunion préparatoire Julien Ducourneau conseiller consulaire (USA) et Martine Vallet (Equateur). Nous quittent Monique Morales et Michelle Mwenetombwe qui ont énormément travaillé : la première comme vice-présidente et membre du Bureau et la seconde comme membre de la commission de recours amiable. Elles nous manqueront beaucoup.

Nous avons également évoqué le choix des commissions par chacun de nous.

CONSEIL D'ADMINISTRATION (Rubelles)

L'ordre du jour était beaucoup moins dense qu'à l'ordinaire. Nous avons fait la connaissance du nouveau directeur adjoint qui a pris ses fonctions en octobre. Notre première impression a été positive. Il nous a semblé avoir ouverture d'esprit et dynamisme. En outre il semble être déjà très apprécié des agents de la CFE, ce qui crée une atmosphère positive.

I. Communication du Président à l'ouverture des travaux

Le président a été très bref pour ce dernier CA. Il a rappelé les décisions les plus importantes des dernières années et salué les administrateurs sortants.

2. Rapport de la Commission d'administration générale

La situation des services de production n'est pas satisfaisante malgré une légère amélioration. Il y a encore 28 000 dossiers de remboursement en attente, les dossiers adhésions sont à jour.

Les mêmes facteurs que précédemment sont à l'origine de cette situation c.-à-d. :

- la diminution des heures supplémentaires qui sont réalisées sur la base du volontariat mais il y a un certain essoufflement du personnel,
- la mise en place de nouveaux systèmes d'information – en particulier la dématérialisation – qui exige une adaptation du personnel, ce qui a pour conséquence un ralentissement des opérations et une baisse de productivité.

Les gains de productivité tant attendus de l'implantation de nouveaux systèmes d'information, en particulier de la dématérialisation des documents d'actes médicaux et demandes de remboursement, tardent à se concrétiser.

Le nouveau directeur-adjoint –Mr Tinet- veut « industrialiser » le traitement de ces documents. Mais la mise en place de la PUMA (protection universelle maladie) va sans doute créer de nouvelles obligations pour la CFE.

La Communication de la CFE

Les actions menées continuent : campagne dans les médias papier, et de plus, dans les audiovisuelles, sur Web, réseaux sociaux.

Les systèmes d'information

La CFE essaie d'externaliser la dématérialisation des flux entrants mais la compagnie d'informatique chargée de cette tâche rencontre d'importantes difficultés techniques, ce qui retarde l'ensemble du processus.

Le budget pour 2016

Le budget est défini dans la convention de partenariat avec les ministères de tutelle et s'étend sur trois ans de 2014 à 2016. Les investissements correspondent à 4,5 millions euros et le budget de fonctionnement à 21,1 millions d'euros.

3. Rapport de la Commission financière et de contrôle

La Commission est convaincue qu'il faut développer l'attractivité de la Caisse auprès des jeunes et des TPE (Très Petites Entreprises) pour lesquels une campagne Web Marketing pourrait être envisagée car la Caisse est insuffisamment connue. Le nombre de jeunes adhérents est peu important : 3900 individuels seulement pour les moins de 30 ans autres que les étudiants ou les VVT (visa vacances travail) alors que le nombre de jeunes s'expatriant croît régulièrement. Un plan tarifaire plus attractif pourrait être mis en place pour le secteur Maladie-Maternité-Invalidité.

Peu de jeunes individuels cotisent à l'assurance volontaire vieillesse au contraire de ceux qui sont rattachés à des entreprises mandataires du fait de la cherté de cette assurance.

La Commission remarque également que les textes qui régulent les placements financiers de la CFE sont obsolètes et demande qu'un rapport régulier sur les placements en cours soit mis en place.

4. Rapport de la Commission d'action sanitaire et sociale

La CFE dispose **d'un budget d'action sanitaire et sociale - prévention (ASS-P)** alimenté par un prélèvement sur les cotisations. Les recettes sont constituées par un prélèvement sur le produit des cotisations d'assurance volontaire maladie, maternité, invalidité, accidents du travail et maladies professionnelles encaissées et du produit des cotisations d'assurance vieillesse. Le budget annuel autorisé s'élève d' 1,7 millions d'euros.

Ce budget sert à financer **des actions de prévention et des aides financières** aux bénéficiaires de l'assurance maladie et ou accident de travail de la caisse.

Rappel du lien sur le site de la CFE : <https://www.cfe.fr/pages/votre-sante/action-sanitaire.php>

Les aides financières individuelles et les prestations supplémentaires :

- Elles sont en diminution de 10 % par rapport à la même période 2014.
- 46 % de ces aides concernent des sommes restant à charge des adhérents après remboursement en prestations légales des hospitalisations réalisées à l'étranger.
- Au vu des dossiers en instance de règlement fin octobre, le montant des aides financières devrait s'élever à 217 000 euros sur un budget initial de 230 000 euros.

Les dépenses de prévention :

- elles sont en baisse de 4 %,
- 80 % de ces dépenses concernent la prise en charge des traitements antipaludéens et des vaccins.
- 16 % sont relatives au financement des dépistages de certains cancers.
- Le reste porte sur les bilans de santé des affiliés de plus de 60 ans et l'aide à l'arrêt du tabac.
- La prévision d'exécution est estimée à 1 413 000 euros sur un budget initial de 1 479 000 euros.

Budget rectificatif 2015

Le budget initial 2015 de l'ASS-P s'élevait à 1 709 000 euros. Le CA de juin 2015 a donné un avis favorable pour le financement d'une nouvelle prestation permettant la prise en charge des cotisations d'assurance vieillesse en cas d'arrêt ou d'incapacité de travail correspondant aux périodes dites assimilées. Cette nouvelle charge sera supportée par le budget de l'ASS-P.

De plus, la participation du MAE au financement de la troisième catégorie aidée sera limitée pour 2015 à 458 000 euros au lieu des 498 000 euros prévus.

Budget 2016

Le projet de budget ASS-P 2016 est établi conformément au budget pluriannuel inscrit dans la convention de partenariat Etat-CFE 2014/2016 bien qu'une évolution moins favorable des effectifs soit enregistrée fin octobre. Ce budget doit tenir compte des nouvelles charges induites par le financement des périodes assimilées. Cette dépense supplémentaire est estimée à 530 000 euros.

Prévision : 240 000 euros sont prévus pour les aides financières et 1 540 000 euros pour les dépenses de prévention.

Bilan des envois personnalisés au dépistage des cancers : bilan positif suite à l'envoi concernant le dépistage du cancer du col de l'utérus - + 10 % du nombre de frottis réalisés.

Communication :

Le Mag santé jeunes / fiches pratiques / informations santé : ces réalisations sont disponibles sur le site de la CFE.

Le Mag Santé jeunes est envoyé à une centaine d'établissements scolaires à l'étranger (24 000 exemplaires pour le dernier numéro qui portait sur la santé en milieu scolaire). Le prochain devrait concerner la nutrition associée à une bonne activité physique.

Sept fiches pratiques sont actuellement disponibles sur le site de la CFE.

Reconduction de la licence d'utilisation « TravelSanté » (fiches pays, guides des pathologies infectieuses, actualité sanitaire).

Mise en place d'un message automatisé sur les avis de remboursements sur deux types de prestations : les appareils auditifs et les frais d'optique. Faiblement remboursés en prestations légales, il sera proposé aux adhérents de solliciter le service d'action sanitaire et social de la caisse pour une éventuelle majoration après une étude individuelle.

Troisième catégorie aidée : l'aide aux affiliés est maintenue à 1/3 du montant de la cotisation ; nous constatons une nouvelle fois que l'apport du MAE est en baisse et que la solidarité nationale n'est plus au rendez-vous ; ce sont les adhérents de la CFE qui financent la majeure partie de l'aide ; la loi de modernisation sociale de 2002 est complètement dénaturée. Il en est de même pour les périodes assimilées dont le coût sera totalement à la charge de la CFE.

Le désengagement de l'Etat se poursuit et s'amplifie vis-à-vis des Français de l'Etranger.

5. Conventions hospitalières et tiers payant**Thaïlande:**

Un accord de tiers-payant hospitalier est en cours de négociation avec le KLUAYNAMTHAI HOSPITAL à Bangkok. Mais la CFE rencontre des difficultés dans ces négociations.

Egypte :

Le conventionnement actuel avec un petit hôpital du Caire pourrait être abandonné car un seul malade y a été hospitalisé au cours de l'année. La localisation de l'établissement fait qu'il est très peu fréquenté.

Chine

Pékin : les contacts avec les hôpitaux n'ont pas abouti. Ces établissements ne semblent pas intéressés.

Mexique

L'accord IMA /CFE en vigueur n'a pas donné satisfaction car le mode de tarification utilisée para la CFE est difficile à utiliser à l'étranger. Peu de malades ont eu recours à IMA. Il faudrait trouver une manière différente d'utiliser les compétences de IMA (Inter Mutuelles Assistance).

Emirats :

Une possibilité de conventionnement d'établissements s'ouvre avec les Emirats. Cela serait intéressant car permettrait d'accroître le nombre d'adhérents jeunes. Plus de 20 000 français y travaillent actuellement. Il faut que la CFE soit très réactive et propose des solutions rapidement car la concurrence y est dure.

6. Périodes assimilées :

La CFE prendra en charge sur le budget d'action sanitaire et social/prévention les montants de cotisations vieillesse des affiliés en arrêt ou incapacité de travail.

7. Renouvellement du CA

Le nouveau CA aura lieu le 17-18-19 janvier.

Les administrateurs Français du Monde-ADFE

Isabelle Frej, Stéphanie Hélicher, Didier Lachize,
Anne-Marie Maculan, Annie Michel,
Monique Morales, Michelle Mwenetombwe